



Conseil Citoyen de Pinsaguel

Le 28 février 2022

Avis sur l'éclairage public

Le conseil citoyen souhaiterait que la municipalité accentue significativement sa démarche visant à réduire l'éclairage public dans notre commune, afin de s'inscrire dans la démarche TRAME NOIRE initiée en Occitanie

Pour atteindre un objectif ambitieux, nous proposons plusieurs voies:

– **Actions pouvant être réalisées rapidement et à faible coût :**

Étendre les horaires d'extinction des quartiers déjà concernés entre 22 h et 6 h.

Suppression d'une ampoule sur deux, voire deux sur trois, dans les rues fortement éclairées, comme par exemple la rue d'Andorre (partie sud) ou l'avenue des Pyrénées.

– **A plus long terme :**

Entamer une réflexion avec les Pinsaguéolois sur la possibilité d'une extinction totale de la commune. Cela nécessitera d'informer les citoyens sur les conséquences néfastes des éclairages nocturnes sur la faune, pour une prise de conscience collective.

Équiper progressivement l'ensemble des éclairages publics d'un système de détection automatique de piéton.

Par ailleurs, le Conseil Citoyen souhaiterait qu'un contrôle soit réalisé en matière d'extinction de l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels. En effet, il semblerait que certains éclairages ne respectent pas la réglementation (extinction obligatoire entre 1 h et 7 h).